



Écho des villes

Elle a approuvé dès 2010 son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce plan a permis en 6 ans d'améliorer concrètement le paysage sonore de près de 50 000 personnes.

La Métropole Nice Côte d'Azur a reçu en 2016 un Décibel d'Argent du Conseil National du Bruit, pour saluer l'efficacité des actions entreprises. Fin 2017, Christian Estrosi a engagé un nouveau plan anti-bruit qui regroupe 35 actions de réduction concernant: les transports, les bâtiments, les bruits de voisinage, etc. C'est dans ce contexte de réduction des nuisances sonores et de préservation des zones de calme que cette nouvelle action est engagée. Cette solution innovante qui apporte une réponse aux préoccupations des aménageurs de villes d'aujourd'hui semble avoir un l'avenir prometteur

puisque d'autres villes se sont déjà manifestées et portées candidates pour proposer des zones expérimentales.

(1) Cette association de murs bas baptisée URBA)))SOFT regroupe trois fabricants (PBM, MICE et IDETEC Environnement) et plusieurs poseurs.

Le dispositif URBA)))SOFT a été présenté en avant-première lors des Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore en novembre dernier dans l'Atelier: « Les coulisses de l'écran (antibruit) ».

Ce projet a bénéficié de l'appui financier de l'ADEME et technique du CEREMA et de l'association ACOUCITE.

Pour en savoir plus :
www.nicecotedazur.org
<http://mur-antibruit.org>

installées en plusieurs points de la ville, reliées à un Centre de supervision urbain (CSU). Enfin, elle vient d'éditer un guide pour que chacun puisse profiter au mieux de la saison estivale.

Pour en savoir plus :
www.villeurbaine.fr/guide_tranquillite_publicque_2018.pdf

CARNET Du nouveau chez Bruitparif



L'inauguration des nouveaux locaux de Bruitparif à Saint-Denis, le 12 février dernier, a été l'occasion pour l'association de lancer le nouvel élan dans lequel elle souhaite s'engager pour 2018-2022. En devenant le Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, Bruitparif souhaite affirmer l'étendue de ses missions et sa force d'innovation. Bruitparif a aussi révisé sa gouvernance afin d'être en phase avec la nouvelle carte des territoires d'Île-de-France, et vise à terme l'accréditation et la certification qualité de ses différentes activités.

Pour en savoir plus :
www.bruitparif.fr

À Villeurbanne l'été ne doit pas être gâché par les incivilités



L'été est un temps privilégié où les journées s'allongent, où le beau temps incite à investir les espaces publics: parcs, jardins, places, squares... Mais ces soirées qui se prolongent peuvent également être synonymes de nuisances sonores.

Afin de maintenir la tranquillité publique, la Ville de Villeurbanne a mis en place plusieurs mesures et a renforcé sa réglementation locale.

En matière de pétards et d'alcool, des arrêtés très stricts ont été pris, pour prévenir les troubles à l'ordre public. Des actions pédagogiques ont été engagées: parcours d'éducation et de prévention routière pour les jeunes conducteurs de deux-roues, ou encore exposition sur le civisme, pour les 9-12 ans. Des actions de médiation sont renouvelées cet été: binômes de médiateurs sociaux pour rappeler la réglementation.

La Ville a par ailleurs augmenté les effectifs de la police municipale et renforcé sa présence, avec une section de soirée.

Cette année, le dispositif est complété de 34 caméras de vidéosurveillance,